

Les lagons et récifs de Pum

[POUM]

Plan de gestion environnemental pour la période 2017-2021



Ont contribué à ce document : province Nord, comité de gestion de la zone patrimoine mondial de Pum [Poum], Conservatoire d'espaces naturels [CEN], association Mala Waag i Hùlilil Malep, société calédonienne d'ornithologie [SCO]





Édito

Dans le cadre de la gestion faite au niveau provincial sur le patrimoine mondial, ces documents sont les premiers outils de planification élaborés par zone et répondant à nos engagements. Ils présentent un travail réalisé dans le cadre d'une gestion participative, que nous menons au sein des comités de gestion depuis 2009, suite à l'inscription de nos lagons (diversité récifale et écosystèmes associés) au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008.

Il s'agit là d'un travail complexe qui tente de prendre en compte au mieux à la fois une gestion intégrant le lien terre-mer, avec toutes les préoccupations liées et la volonté des populations de préserver leur environnement, tout en permettant un développement économique durable.

Les objectifs à atteindre afin de maintenir l'intégrité du bien sont conséquents. Les premières actions à mettre en œuvre pour ces 5 premières années du plan permettront de conforter les actions déjà mises en place depuis 2009 et aideront à planifier la suite du travail avec les associations de gestion présentes dans chaque commune.

Souhaitons-nous de mettre en œuvre les actions proposées et de faire vivre cet outil au fur et à mesure de son utilisation.

Paul Néaoutyine (président de l'Assemblée de la province Nord)

Pour cette année 2017, j'invite la population des 2 districts Aonvase et Nenemas à nous rejoindre et à nous aider à la protection et à la préservation de notre environnement pour les générations futures.

À tous un grand merci pour le travail réalisé depuis la mise en place de l'association. Egalement au président sortant pour son dévouement et le travail fourni, aux services provinciaux, communaux, au CEN et aux autres organismes externes qui nous ont aidé de près ou de loin.

Olé âk

Roger Billy Aonvase (président de l'association Mala Waag i Hùlili Malep)

Préambule

Afin de préserver l'environnement marin exceptionnel de la zone de Pum, le comité de gestion a souhaité se doter d'un outil de planification des actions à mener.

La démarche retenue pour l'élaboration de ce premier plan de gestion a été celle de la **concertation entre les différents acteurs concernés** sur l'ensemble des phases de travail, depuis le diagnostic environnemental de la zone, jusqu'à la définition des enjeux de préservation, des objectifs de gestion, et des actions à mener sur la période 2017-2021.

Ce plan de gestion prend en compte le **lien terre-mer** et notamment les pressions exercées à terre sur la santé des écosystèmes marins.

Il constitue le **cadre opérationnel** proposant, à court, moyen et long termes, des actions de préservation, d'acquisition de connaissances, et de mise en valeur du patrimoine.

Gardons en mémoire que ce document pourra évoluer au cours du temps et laisse la place à votre créativité. N'hésitez pas à apporter votre soutien et vos idées !

Sommaire

- 4 Un peu d'histoire
- 5 Fiche d'identité du site
- 6 Une gestion intégrée et participative
- 7 Le plan d'action
- 8 Le caractère exceptionnel et universel conféré par la qualité des habitats et des espèces remarquables est maintenu
- 10 La qualité écologique des eaux de l'estuaire du Diahot et du lagon est connue et maintenue, voire améliorée
- 13 Une activité touristique compatible avec le maintien de l'intégrité du bien est développée
- 14 Le niveau de prélèvement des ressources marines est adapté aux capacités du milieu
- 16 L'implication de l'ensemble de la population et des acteurs de la zone permet d'assurer le maintien de l'intégrité du bien
- 19 Les comité et association de gestion sont autonomes et performants dans la préservation du bien inscrit
- 20 Que pouvez-vous faire pour aider ?

Un peu d'histoire

En 2008, en reconnaissance de leur **valeur universelle exceptionnelle**, une partie des lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs critères ont guidé l'obtention de ce label d'exception.

🎯 **Une beauté naturelle exceptionnelle** : Les lagons et récifs coralliens calédoniens sont parmi les systèmes récifaux les plus beaux du monde en raison de la grande diversité des formes et formations présentes sur une zone relativement restreinte. La ZCNE illustre parfaitement ce critère de beauté naturelle, avec ses immenses étendues de mangroves (estuaire du Diahot) et ses lagons turquoises bordant des plaines à végétation aride.

🎯 **Un exemple représentatif de processus écologiques et biologiques en cours.**

Le complexe récifo-lagonaire calédonien est unique au monde en ce qu'il est autostable dans l'océan : il assure lui-même son propre équilibre. Il encercle l'île de la Nouvelle-Calédonie, subissant une variété de formes d'exposition océanique, générant une grande diversité de faciès naturels : différents types de récifs, des côtiers aux atolls, et d'écosystèmes associés (mangroves, herbiers, algues...) à la fois en situation côtière et océanique. C'est l'un des meilleurs exemples de la planète des processus à l'origine des récifs coralliens tropicaux qui sont eux-mêmes parmi les écosystèmes les plus anciens et les plus complexes au monde.

🎯 **Des habitats naturels importants pour la conservation *in situ* de la biodiversité marine.**

La zone de bien regroupe une grande variété d'habitats dont certains sont aujourd'hui menacés de disparition au niveau mondial (les récifs, herbiers et mangroves en font partis). Certains de ces écosystèmes sont même considérés comme intacts, vierges de tout impact humain, situation aujourd'hui très rare dans le monde. Cette diversité d'habitats abrite une exceptionnelle diversité d'espèces, dont certaines sont rares, emblématiques ou menacées d'extinction à l'échelle globale. La ZCNE héberge certaines de ces populations, notamment des dugongs, baleines à bosse, tortues marines, requins, napoléons, perroquets à bosse et mères loches.

Le bien calédonien est défini comme un bien naturel en série, composé de six zones géographiques (appelées « sites »). Des zones tampons marines et terrestres ont été définies en périphérie des zones du bien, afin de limiter les perturbations à proximité immédiate du bien.

Chacun des sites contribue à la valeur exceptionnelle du bien dans son ensemble et l'ensemble des sites intègre tous les espaces clés essentiels au maintien de ce caractère exceptionnel.

Les trois provinces et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie (pour les récifs d'Entrecasteaux) sont responsables de la gestion et du maintien du bon état de conservation des sites sur leurs territoires respectifs. Le CEN assure la coordination de l'ensemble du bien en série.

Deux sites se situent en province Nord : le Grand Lagon Nord (GLN) et la Zone Côtière Nord et Est (ZCNE), qui couvrent à eux seuls plus de la moitié du bien calédonien.

La ZCNE est découpée en quatre sous-zones qui possèdent des peuplements naturels et des fonctionnements différents. Les lagons et récifs de Pumi (Poum) se situent au sein des sous-zones 1 (côte ouest de Poum) et 2 (côte est de Poum) de la ZCNE.





Entre terre et mer...

Fiche d'identité du site

- Province > Nord
- Commune > Pouvouéni
- Superficie de la commune > 469,4 km²
- Aire coutumière > Hoot Ma Whaap
- Districts coutumiers > Nenemas et Arama
- Population (en 2014) > 1 463 habitants - 3,1 habitants/km²
- Répartition de la population > au sein du village de Pouvouéni et de 10 tribus, dont 5 situées dans des îles (Cé, Yejevan, Tââlô, Paava et Yaade : une centaine de résidents au total)
- Principaux foyers de population > village de Pouvouéni et tribus de Cavet-Juu, Bwaru et Thiic
- Langues > Nélémwa (district de Nenemas) et le Nyelâyu (district d'Arama)
- Particularité climatique > une des communes les plus sèches du territoire
- Patrimoine mondial
- Zone du bien > ZCNE sous-zones 1 et 2 (en partie, partagée avec Ouégoa) de la côte jusqu'à une profondeur de 100 m
- Zone tampon marine > zone océanique bordant les sous-zones 1 et 2 de la ZCNE (de -100 à -1 000 mètres de profondeur) et zone lagonaire s'étendant du nord de la passe de la Gazelle au sud de la passe de Pouvouéni
- Zone tampon terrestre > plus de la moitié du territoire de la commune (façade est et extrémité nord de la commune)

Un bien en série

[Inscription le 8 juillet 2008]

Superficies

- Zones du bien : 1 574 300 ha
- Zones tampons marines : 794 700 ha
- Zones tampons terrestres : 492 400 ha
- Terres (non concernées par l'inscription)
- Délimitation des sites
- Récifs

Carte élaborée par Pala Dalik pour le CEN

Une gestion intégrée et participative

La survie et le maintien des animaux et végétaux, terrestres comme marins, dépendent des relations qui existent entre les hommes, la terre, le lagon (des mangroves littorales au récif barrière) et l'océan.

La gestion intégrée est un mode de gestion qui prend en compte l'ensemble des interactions entre l'environnement et les activités humaines (économiques, sociales et culturelles). Dans le cas présent, cela implique l'intégration de l'influence des activités développées sur terre par l'occupation humaine (de la crête des montagnes à la plage) et des modes de gouvernance propres au pays et à son histoire, sur la santé des récifs coralliens et écosystèmes associés.

Concernant la gestion participative, son principe est d'associer l'ensemble des parties prenantes à la définition, au suivi et à l'évaluation des mesures de gestion. Ce mode de gestion est basé sur le postulat que la préservation des ressources naturelles est plus performante dans un contexte d'entente et de collaboration entre les décideurs et les populations locales.

Toutes les étapes d'élaboration de ce plan d'action ont été menées en respect de ces deux principes, en associant les acteurs locaux, les services provinciaux et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN).

Comité et association de gestion

En province Nord, les comités de gestion sont l'organe de décision concernant les actions à entreprendre pour préserver les zones inscrites. Les associations de gestion du patrimoine mondial sont chargées de la mise en œuvre de ces actions sur le terrain.

Au sein de ces deux groupes, on retrouve l'ensemble des acteurs communaux concernés par l'inscription au patrimoine mondial : coutumiers, institutions (province, mairie), associations, société civile, pêcheurs professionnels et vivriers, industriels, scientifiques, opérateurs touristiques, agriculteurs...

Le comité de gestion de Pum (Poum) a été créé en octobre 2009, suivi en septembre 2014 de la création de l'association de gestion "Mala Waag i Hùlili Malep". Ce nom signifie "L'avant du bateau (Nyelây) qui accompagne la vie (Nenema)".



Recherches bibliographiques et consultation d'experts (scientifiques et techniques)

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET HUMAIN

État des lieux portant sur :

- La commune
- Les facteurs météorologiques
- L'environnement naturel terrestre
- L'environnement naturel marin
- La valeur de patrimoine naturel (espèces et espaces remarquables)
- Les activités socio-économiques
- Les usages, pressions et menaces sur la zone de bien
- La réglementation et les pratiques coutumières

DÉFINITION DES ENJEUX

Concertation avec les acteurs locaux (savoirs traditionnels et empiriques) Concertation avec les services provinciaux et le Conservatoire d'espaces naturels

PLAN D'ACTION

- Définition des objectifs à long terme (OLT > 30 ans)
- Définition des objectifs de plan (OP 5 ans)
- Définition des actions du plan de gestion (5 ans)
 - Acteurs : qui pilote ? qui réalise ? qui finance ?
 - Estimation de la charge de travail (ETP)
 - Priorité d'action et planification dans le temps
 - Budgétisation des actions
 - Indicateurs d'évaluation des actions

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

PLAN DE GESTION GRAND PUBLIC

Synthèse et vulgarisation du plan d'action à destination du grand public

Le plan d'action

Le plan d'action répond à deux grands enjeux prioritaires.

2
enjeux

Enjeu 1 : La préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel
Enjeu 2 : Une volonté de gérer ce patrimoine selon un mode participatif

De ces enjeux découlent plusieurs objectifs à long terme (OLT), qui définissent l'état souhaité par rapport à la situation actuelle, dans 30 ans au minimum. Ils ont vocation à demeurer permanents au fil des différents plans de gestion successifs.

6
objectifs
à long terme
à atteindre dans
les 30 ans
ou +

OLT 1 : Le caractère exceptionnel et universel conféré par la qualité des habitats et des espèces remarquables est maintenu
OLT 2 : La qualité écologique des eaux de l'estuaire du Diahot et du lagon est connue et maintenue, voire améliorée
OLT 3 : Une activité touristique compatible avec le maintien de l'intégrité du bien est développée
OLT 4 : Le niveau de prélèvement des ressources marines est adapté aux capacités du milieu
OLT 5 : L'implication de l'ensemble de la population et des acteurs de la zone permet d'assurer le maintien de l'intégrité du bien
OLT 6 : Les comité et association de gestion sont autonomes et performants dans la préservation du bien inscrit

Ces six OLT ont ensuite été déclinés en 28 objectifs de plan, qui constituent les étapes à atteindre sur la durée de ce plan (5 ans) pour se rapprocher des attendus des OLT.

28
objectifs
de plan
à atteindre
dans les
5 ans

Exemple d'objectif de plan pour l'OLT 1 :

► Connaître et suivre les populations de tortues marines

Enfin, un programme de 117 actions servira à atteindre ces objectifs de plan, au cours de la période 2017-2021.

117
actions
à réaliser
dans les
5 ans

Exemples d'actions pour l'objectif de plan précité :

► Faciliter l'accès au matériel génétique sur les tortues prélevées sur dérogations (acquisition de connaissances sur la biologie des populations)
► Mener un suivi annuel des sites de ponte sur l'île Nééva

Chacune des actions sera pilotée par une ou plusieurs structures, aux côtés de divers partenaires locaux qui participeront à leur mise en œuvre sur le terrain.

La participation de bénévoles sera recherchée pour mener à bien un certain nombre d'actions du plan de gestion.





Besoin de bénévoles,
vous pouvez participer !



Calendrier des actions
de 2017 à 2021

Objectif à long terme 1 : Le caractère exceptionnel et universel conféré par la qualité des habitats et des espèces remarquables est maintenu

La zone du bien est composée de plusieurs écosystèmes remarquables, de par la diversité des espèces qu'ils abritent, les fonctions écologiques qu'ils remplissent et leur rareté au niveau mondial. Parmi ces écosystèmes d'intérêt, le comité de gestion a retenu : les îles et îlots, les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves. Plusieurs espèces rares, protégées ou importantes au niveau culturel sont présentes au sein de la zone du bien et ont retenu l'attention du comité de gestion : les dugongs, les tortues marines et les oiseaux marins et côtiers.

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Connaître et préserver la faune et la flore des îlots Les îles et îlots de Pum contribuent à la beauté des paysages inscrits au patrimoine mondial, et sont des habitats essentiels à la survie de nombreuses espèces. Menacées, les mangroves et la forêt sèche de Paava (Baaba) feront l'objet de mesures de gestion particulières.	Mener un inventaire sur la forêt sèche de Paava (Baaba), suivre son évolution et les causes de sa dégradation	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Restaurer les mangroves de Paava (Baaba) dégradées par les cerfs	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Connaître et suivre les populations d'oiseaux menacés Certains oiseaux rares ou menacés d'extinction sont présents sur la région de Pum, notamment le merle des îles sur Yaade et Nééva dont on pensait la population éteinte jusqu'à récemment. L'îlot Tyia abrite une des plus grandes concentrations de puffins Fouquet de la province Nord. D'autres îles (Moop, Cocotier et Saint Phalle) sont des lieux de nidification ou d'alimentation pour des espèces d'oiseaux protégées.	Mener un inventaire des puffins Fouquet sur Tiya	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Signaler la présence du merle des îles sur la commune	Société Calédonienne d'Ornithologie	>>>>>
	Mettre en place des mâts de signalisation sur les îlots fréquentés	Province Nord	>>>>>
Connaître et suivre les populations de tortues marines Les tortues marines sont menacées de disparition au niveau mondial. Pourtant, elles sont fréquemment observées dans le lagon de Pum, sans en connaître la cause (conséquence de la réglementation ou de leur migration). Afin de mieux préserver ces populations, il est nécessaire d'acquérir des données sur leur patrimoine génétique. Les tortues pondent tous les ans sur les plages des îlots de la côte ouest de Pum, particulièrement sur Nééva et Tiya. En revanche, elles semblent avoir déserté les plages de la côte est de Pum depuis une quinzaine d'années.	Faciliter l'accès au matériel génétique sur les tortues prélevées par dérogations (pour acquérir des connaissances sur la biologie des populations de tortues marines)	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Mener un suivi annuel des sites de ponte sur l'île Nééva	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Participer à la préservation des dugongs Les dugongs sont en voie d'extinction au niveau mondial. La Nouvelle-Calédonie abrite l'une des plus importantes populations restantes à ce jour, composée d'à peine un millier d'individus. Malgré la mise en place d'une réglementation et une prise de conscience générale sur la fragilité de cette population, son braconnage persiste et remet en question sa sauvegarde.	Participer aux opérations de sensibilisation, d'éducation et de communication du plan d'action dugongs Nouvelle-Calédonie	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer au volet gouvernance du plan d'action dugongs Nouvelle-Calédonie	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Connaître et suivre l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés Les récifs coralliens et leurs écosystèmes associés (herbiers, mangroves) jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, mais également de la diversité paysagère du lagon de Pum. Ces écosystèmes présentent globalement un bon état de santé. Leur suivi est essentiel pour s'assurer du maintien de leur vitalité et de leur fonctionnalité, et pour intervenir au plus tôt en cas de dégradation.	Former des membres de l'association au suivi biologique des récifs coralliens	Province Nord	>>>>>
	Réaliser un suivi biologique participatif de l'état de santé des récifs	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Poursuivre le suivi quinquennal de l'état de santé des récifs du bien	Province Nord	>>>>>
	Former des membres de l'association au suivi des herbiers marins	Province Nord	>>>>>
	Réaliser un suivi participatif de l'état de santé des herbiers marins	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Protéger des zones clés pour la conservation des espèces Au sein du lagon de Pum, certaines zones jouent un rôle primordial dans la survie d'espèces marines, représentent un intérêt fondamental d'un point de vue culturel, ou en tant que sites de pêche pour les habitants de la commune. Une réflexion sur l'identification et le statut de protection de ces zones est engagée par les services provinciaux et se poursuivra au cours de ce premier plan de gestion.	Intégrer les attentes du comité de gestion dans la définition d'un réseau cohérent de réserves marines à l'échelle de la province Nord	Province Nord	>>>>>
	Mettre en place ce réseau de réserves marines (selon les décisions de la commission environnement de la province Nord)	Province Nord	>>>>>
	Informier sur l'existence des réserves marines (si des réserves marines sont mises en place)	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>



© Province Nord



© H.Lemonnier



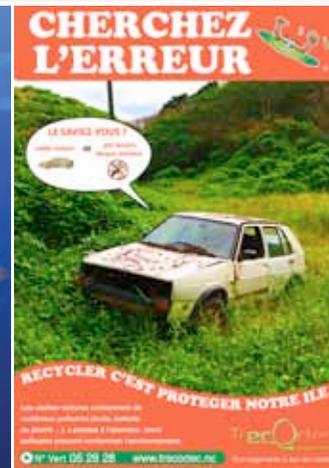
© Province Nord



Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
<p>Limiter les pollutions liées aux particuliers</p> <p>Bien que la commune ne dispose pas d'un système d'assainissement collectif, la faible densité de l'habitat et la présence d'ouvrages d'assainissement autonomes semblent permettre de maintenir une situation acceptable d'un point de vue environnemental, hormis sur certains îlots habités.</p> <p>Le volume de déchets ménagers produits par habitant est faible. Ils sont en partie éliminés par les ménages (brûlage) et en partie triés. Sur certaines îles, une tournée hebdomadaire de ramassage des déchets est effectuée. Les déchets sont stockés au CESD de Kaala Gomen ou à la nouvelle déchèterie gérée par la SIVM Nord pour les déchets non admis à l'enfouissement. Les seuls déchets dangereux, spéciaux ou toxiques traités sur la commune sont les piles, batteries et huiles usagées.</p> <p>La gestion des déchets sur Pum est en cours de structuration et des améliorations sont possibles, en particulier concernant la collecte des déchets sur les îlots et dans les tribus et la gestion des dépotoirs enterrés et sauvages.</p>	Étudier la faisabilité d'installer des toilettes sèches sur les îlots habités (Taanlo, Yandé, Baaba)	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Étudier un niveau de redevance acceptable pour la collecte des déchets	Mairie	>>>>>
	Signaler à la mairie et au SIVM Nord les problèmes dans la gestion des déchets	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Organiser un atelier de travail sur l'organisation de la collecte des déchets sur les îlots	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Installer un réseau de bennes de collecte dans les tribus et sur les îlots	SIVM Nord	>>>>>
	Signaler à la mairie la localisation des dépotoirs sauvages et des dépotoirs enterrés	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Remplacer les poubelles publiques par des poubelles en béton (Nennon, Boat Pass)	SIVM Nord	>>>>>
	Communiquer sur les déchets et les filières d'élimination 	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Réfléchir à la possibilité de recycler le verre de la commune	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	<p>Organiser des campagnes de nettoyage des déchets</p> <p>Certains sites de stockage des déchets apparaissent problématiques pour la conservation du bien, car situés en bordure de lagon ou dans les mangroves. L'implication des habitants de Pum dans des opérations de nettoyage permet à la fois d'éduquer la population et d'assainir le milieu naturel.</p>	Nettoyer les mangroves polluées (dont Boat Pass et Paava) 	Mala Waag i Hûlili Malep
Nettoyer les tribus et le village 		Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Signaler la présence de déchets néfastes pour l'environnement au niveau du navire échoué sur le récif des Français (filets, batteries)		Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>



© Province Nord



© Province Nord





Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Limitier les pollutions liées aux activités industrielles À l'heure actuelle, le secteur industriel n'exerce pas de pression notable sur les lagons et récifs de Pum. Toutes les installations industrielles présentent un faible volume d'activité. Toutefois, le comité de gestion de Pum s'inquiète des impacts environnementaux liés au développement de la commune.	Assister à une formation "chantier vert" et inciter la mairie à la suivre	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Faire appliquer la charte "chantier vert" sur la commune	Mairie	>>>>>
	Étudier la possibilité d'intégrer un membre de l'association aux suivis des chantiers sur la commune	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer aux enquêtes publiques relatives aux dossiers environnementaux	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Contrôler les populations des espèces exotiques envahissantes animales La présence de cerfs est avérée et leurs impacts sur l'environnement de plus en plus visibles, notamment sur Paava où ils dégradent la mangrove et la forêt sèche, et sur Nééva, dont le couvert végétal est essentiel au maintien de certaines populations d'oiseaux rares. Une action d'éradication en collaboration avec l'association Patrimoine Mondial de Ouégoa pourrait être conduite sur l'île Pam. Des chèvres ont été signalées sur certains îlots (Tiya, Naajalé et Yava). Leur prolifération sur Yava inquiète le comité de gestion.	Former des membres de l'association à la régulation des cerfs	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer à l'éradication des populations de cerfs de l'île Pam (prérequis : revoir le statut réglementaire de l'île Pam)	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer à la limitation des populations de cerfs de Paava	 Tribu de Paava	>>>>>
	Limiter les populations de cerfs de Nééva	 Province Nord	>>>>>
	Évaluer les impacts des populations de chèvres sur l'îlot Yava	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Lutter contre les feux Pum est une des communes les plus touchées par les incendies. Les épisodes récents (début d'année 2016) l'ont rappelé, avec plus de 2 500 hectares de végétation brûlés sur Cavet-Juu et Arama. Les feux de brousse sont un des problèmes environnementaux majeurs, détruisant chaque année des surfaces importantes de forêt et des reliquats de forêt sèche.	Sensibiliser sur les causes et les impacts des feux et les bonnes pratiques liées à l'écobuage	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Discuter de l'implication des autorités coutumières dans l'application de la réglementation relative aux feux	Coutumiers	>>>>>

Objectif à long terme : 3 : Une activité touristique compatible avec le maintien de l'intégrité du bien est développée



Besoin de bénévoles,
vous pouvez participer !



Calendrier des actions
de 2017 à 2021

Plusieurs gîtes, campings et un hôtel permettent l'accueil des visiteurs sur la commune. Des activités favorisent la découverte de l'environnement naturel terrestre et marin de la région de Pum. La faible fréquentation touristique et l'encadrement des activités par des guides locaux limitent les dégradations environnementales liées à ces usages. Le comité de gestion souhaite développer de nouvelles activités en lien avec le patrimoine mondial et se positionner comme un des acteurs de sa valorisation à l'échelle de la commune.

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Informers et sensibiliser les touristes à la préservation de l'environnement Il est proposé d'informer les visiteurs des us et coutumes locaux et des richesses naturelles de la commune, afin de sensibiliser au respect de la nature d'une part et d'éviter les conflits d'usage d'autre part.	Élaborer une carte des usages du lagon de Pum (incluant les réserves coutumières)	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Communiquer sur les usages du lagon de Pum	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Élaborer une carte des enjeux de biodiversité sur la commune	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Communiquer sur les enjeux de biodiversité sur la commune	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Élaborer des fiches d'information pour valoriser les produits et coutumes locaux, en respect de l'environnement	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Communiquer sur les produits et coutumes locaux, en respect de l'environnement	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
Favoriser le développement d'activités touristiques respectueuses de l'environnement Plaçant le comité et l'association de gestion comme des acteurs phares en matière de développement touristique durable au sein de la commune, il est proposé de développer des activités en lien avec la découverte du patrimoine naturel de Pum et du site inscrit à l'UNESCO.	Participer à l'élaboration de la stratégie de développement du tourisme à l'échelle de la commune	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Faire de l'association de gestion un référent pour les projets touristiques en lien avec l'environnement	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	Étudier la possibilité de créer un sentier touristique dans la mangrove d'Arama	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>
	S'informer de la création d'un sentier sous-marin sur Bwa Yaxava	Opérateur touristique	>>>>
	Mettre en place des bouées de mouillage écologiques autour de Nééva et en baie de Hop	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>



Objectif à long terme : 4 : Le niveau de prélèvement des ressources marines est adapté aux capacités du milieu



Besoin de bénévoles,
vous pouvez participer !

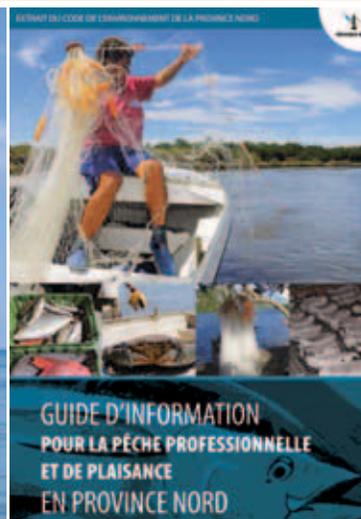


Calendrier des actions
de 2017 à 2021

Les produits de la mer sont essentiels dans l'alimentation des habitants de Pum. Selon le comité de gestion, de nombreuses espèces sont moins abondantes ou plus petites qu'avant. L'état des ressources marines et la pression exercée par la pêche (professionnelle ou non) sont aujourd'hui mal connus, et nécessitent d'être précisés. Outre ces acquisitions de connaissances, la préservation des ressources marines peut être encouragée par la sensibilisation, voire la répression des usagers.

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021	
<p>Évaluer la pression de la pêche non-professionnelle (vivrière et plaisancière)</p> <p>La pêche vivrière est pratiquée par la majorité des habitants de Pum et sur l'ensemble des récifs. Elle concerne un grand nombre de poissons du lagon et des récifs, les crabes et les mollusques du bord de mer (araignées, grisettes, bénitiers rouleurs...).</p> <p>Une pêche dite « de plaisance » est pratiquée par des personnes extérieures à Pum et inquiète certains membres du comité de gestion.</p> <p>Aucune donnée chiffrée ne permet à l'heure actuelle d'évaluer ces pressions de pêche sur les ressources marines.</p>	Évaluer les quantités pêchées dans un cadre non-professionnel	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>	
	Inciter les pêcheurs non-professionnels à remplir un carnet de production (déclaration des prises par les pêcheurs non-professionnels)		Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
<p>Gérer les stocks des espèces sensibles</p> <p>Si les ressources actuelles sont toujours suffisantes pour nourrir la population et assurer un revenu aux pêcheurs professionnels, un certain nombre d'espèces ont été décrites comme moins abondantes ou plus petites qu'avant : les crabes, bêtes de mer à valeur marchande, bénitiers rouleurs, langoustes, picots, dawas, perroquets à bosse et loches saumonées. Ces espèces sont sensibles : elles sont à la fois exploitées et en diminution au cours du temps.</p>	Identifier les espèces sensibles (espèces exploitées et en diminution)		Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer à l'élaboration du plan de gestion provincial des bêtes de mer et l'adapter au niveau communal		Province Nord	>>>>>
	Vérifier la présence des bénitiers géants (<i>Tridacna gigas</i>) au niveau du récif de Cook et évaluer la population si présente		Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
<p>Informier et sensibiliser sur la préservation des ressources marines</p> <p>Le code de l'environnement de la province Nord encadre la pratique de la pêche. Y sont présentés les lieux, les espèces ou les saisons sur lesquels des interdictions s'appliquent. Ces réglementations ont été consignées dans un guide d'information destiné au public.</p>	<p>Diffuser le guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance en province Nord</p>	 Mala Waag i Hûlili Malep	<p>>>>>></p>
<p>Renforcer les contrôles</p> <p>Si ces restrictions sont nécessaires pour préserver les ressources, elles ne sont pas toujours respectées ni connues de tous.</p> <p>Selon le comité de gestion, le respect de la réglementation relative à la pêche doit se faire par la sensibilisation des usagers mais également par le renforcement des contrôles, en mer comme à terre.</p>	<p>Diffuser la fiche de signalement des pratiques non réglementaires</p> <p>Réfléchir à l'implication des autorités coutumières dans le renforcement des contrôles maritimes</p> <p>Améliorer l'encadrement de l'activité des colporteurs</p> <p>Définir un calendrier des activités de pêche comme outil d'aide à la sensibilisation et aux contrôles</p>	 Agents assermentés Coutumiers Province Nord Mala Waag i Hûlili Malep	<p>>>>>></p> <p>>>>>></p> <p>>>>>></p> <p>>>>>></p>
<p>S'impliquer dans le suivi juridique des pratiques non réglementaires</p> <p>Le comité de gestion souhaite pouvoir s'impliquer dans les poursuites juridiques en cas d'atteintes aux espaces et espèces marines présentes dans la zone du bien.</p>	<p>Mener les démarches administratives pour que l'association de gestion soit reconnue comme partie civile en cas de délits environnementaux au sein de la zone patrimoine mondial</p> <p>Se porter partie civile de manière systématique en cas de délits environnementaux au sein de la zone patrimoine mondial</p>	<p>Mala Waag i Hûlili Malep</p> <p>Mala Waag i Hûlili Malep</p>	<p>>>>>></p> <p>>>>>></p>



Objectif à long terme : 5 : L'implication de l'ensemble de la population et des acteurs de la zone permet d'assurer le maintien de l'intégrité du bien



Besoin de bénévoles,
vous pouvez participer !



Calendrier des actions
de 2017 à 2021

Le maintien de la vitalité des récifs et lagons de Pum sera favorisé par la bonne mise en œuvre des actions de gestion définies dans ce premier plan. Les comité et association de gestion en sont les moteurs, toutefois l'implication des habitants de la commune et des élus locaux, et leur appropriation du projet sont indispensables. Afin de se faire connaître et reconnaître comme des acteurs compétents en matière de protection de l'environnement, ils devront mener diverses opérations de communication et tisser leur réseau de partenaires. Ils joueront également un rôle essentiel dans l'éducation à l'environnement auprès des habitants de la commune.

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Organiser la communication de l'association Une communication réussie passe par une stratégie de communication bien définie. Elle permet d'avoir une vision globale des moyens humains et financiers à mettre en œuvre sur toute l'année, de planifier les actions et d'en maîtriser le coût. De nombreux documents (rapports, livrets, posters...) relatifs à la protection de la nature calédonienne sont disponibles et constituent la base du fonds documentaire de l'association. Ce fonds est un outil de travail pour l'association et une source de connaissances pour le public.	Élaborer la stratégie de communication de l'association	Mala Waag i Hùlili Malep	>>>>>
	Organiser un fonds documentaire et le valoriser	Mala Waag i Hùlili Malep	>>>>>
Communiquer sur le bien Un volet conséquent de la communication porte sur l'environnement naturel du bien, son caractère unique et exceptionnel et sa fragilité. Afin d'aider les associations et comités de gestion dans leur communication sur le patrimoine mondial, des supports sont en cours d'élaboration par la province Nord et le CEN, en collaboration avec les différents comités de gestion de la province Nord. Pum étant une des communes d'entrée dans le site de la Zone Côtière Nord et Est, il est prévu l'installation d'un panneau de signalisation.	Valoriser l'exposition itinérante du CEN sur le patrimoine mondial	 Mala Waag i Hùlili Malep	>>>>>
	Participer à l'élaboration de la bande-dessinée des comités de gestion de la province Nord	 Province Nord	>>>>>
	Participer à l'élaboration du film d'animation des comités de gestion de la province Nord	Province Nord	>>>>>
	Participer aux Jeudis du Centre Ville sur le thème de la province Nord	 Mala Waag i Hùlili Malep	>>>>>
	Organiser un événement festif sur l'environnement	 Mala Waag i Hùlili Malep	>>>>>
	Créer des animations ou visites en lien avec le patrimoine mondial	 Mala Waag i Hùlili Malep	>>>>>
	Signaliser l'entrée dans un site UNESCO	Province Nord	>>>>>



Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Communiquer sur l'association et son rôle Pour inciter des volontaires à participer aux actions de terrain, et grossir ses rangs avec de nouveaux membres actifs, l'association Mala Waag i Hùlilli Malep devra se faire connaître auprès des habitants de la commune et être reconnue comme un des acteurs phares de la gestion participative du bien.	Créer un logo	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Créer des goodies (autocollants, stylo, magnets,...)	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Produire les goodies	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
Communiquer sur les actions de gestion L'association de gestion devra communiquer sur les actions qu'elle mène et sur leurs résultats, dans un souci de sensibilisation d'une part et pour rechercher des volontaires et autres soutiens (mairie par exemple) d'autre part. Des outils de communication sont en cours d'élaboration pour aider les associations de gestion du patrimoine mondial dans cette démarche : page Facebook, site web et lettre d'information. D'autres outils devront être développés. Des réunions de travail sont prévues pour partager des expériences et confronter des idées, rassemblant l'ensemble des comités de gestion de la Nouvelle-Calédonie (Forum Pays) ou un petit nombre d'entre eux (ateliers de travail provinciaux).	Solliciter les médias pour réaliser des reportages sur les actions du plan de gestion 	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Participer à la création d'un site web pour les comités de gestion de la province Nord et le mettre à jour	Province Nord, Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Participer à la création de la page Facebook de la ZCNE et la mettre à jour	Province Nord, Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Participer à l'élaboration d'une lettre d'information à destination des habitants de la ZCNE et la diffuser	Province Nord, Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Participer au forum des comités de gestion Pays	Conservatoire d'espaces naturels	>>>>>
	Participer aux ateliers de travail des comités de gestion de la province Nord	Province Nord	>>>>>
	Produire des fiches pour annoncer les actions à venir, solliciter les volontaires et présenter le bilan des actions menées	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Diffuser les fiches "action" et "bilan" 	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Informier annuellement la mairie des actions du plan de gestion	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>
	Participer aux fêtes culturelles de la commune (prérequis : respect de la réglementation par les comités d'organisation) 	Mala Waag i Hùlilli Malep	>>>>>



Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
<p>Communiquer sur les bonnes pratiques environnementales</p> <p>Un des rôles clés de l'association dans la gestion du patrimoine mondial est d'être porteuse de messages de sensibilisation à la protection de la nature auprès des différents acteurs de la société.</p> <p>Elle pourra s'aider de documents existants (exemple : carte de l'eau), s'appuyer sur des événements (tels que la semaine de réduction des déchets) ou produire de nouveaux outils de communication spécifiques aux problématiques environnementales locales.</p>	Communiquer sur les espèces envahissantes et leurs impacts environnementaux	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Communiquer sur les bonnes pratiques pour préserver la qualité des eaux (carte et poster édités par le CEN)	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Élaborer un panneau d'information sur les bonnes pratiques environnementales	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Mettre en place les panneaux d'information	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer à la semaine européenne de réduction des déchets (SERD)	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
<p>Participer à l'éducation environnementale</p> <p>L'association a un rôle à jouer en matière d'éducation à l'environnement.</p> <p>En inscrivant des actions du plan de gestion au PEL, elle favorisera la prise en compte de l'environnement dans le développement de la commune et l'implication des jeunes dans la préservation de la nature.</p> <p>Le comité de gestion souhaite se rapprocher des établissements scolaires afin d'impliquer les élèves et enseignants dans la réalisation du plan d'action et se mettre à disposition de leurs besoins éducatifs et pédagogiques.</p>	Inscrire des actions du plan de gestion au projet éducatif local (PEL)	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Suivre l'implication des membres de l'association et des volontaires de la commune dans la réalisation des actions du plan de gestion	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Rencontrer les établissements scolaires de la commune et définir des actions sur lesquelles ils participeront	 Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Répondre aux projets éducatifs des établissements scolaires en lien avec le patrimoine mondial	 Établissements scolaires	>>>>>
	Accueillir des animations scolaires sur le thème du patrimoine mondial	Conservatoire d'espaces naturels	>>>>>



Objectif à long terme : 6 : Les comité et association de gestion sont autonomes et performants dans la préservation du bien inscrit



Besoin de bénévoles,
vous pouvez participer !



Calendrier des actions
de 2017 à 2021

Association et comité de gestion sont les principaux moteurs dans la gestion du patrimoine mondial de la zone de Pum. Ils sont directement impliqués dans la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation des actions visant à préserver le bien inscrit. Leur efficacité dans la bonne mise en œuvre du plan de gestion dépendra du développement de leurs compétences (au travers de formations diverses et d'expériences de terrain) et de leur autonomie, technique comme financière.

Objectifs de plan	Actions	Pilotes des actions	2017>2021
Développer l'autonomie du comité et de l'association de gestion Cette étape préliminaire est fondamentale à la bonne exécution des missions du comité et de l'association de gestion.	Installer l'association dans des locaux fonctionnels	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Créer une adresse mail pour l'association et identifier une personne qui sera chargée de sa consultation	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Se munir du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'association	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Participer à l'étude sur les mécanismes de financement des actions de gestion environnementale	Province Nord, comité de gestion	>>>>>
	Assurer le suivi du plan de gestion	Province Nord	>>>>>
	Recruter un animateur pour l'association	Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
	Renforcer les performances du comité et de l'association de gestion L'efficacité du comité et de l'association de gestion repose sur une bonne connaissance du fonctionnement associatif, de ses capacités de financements, et d'une gestion adaptée des projets menés. Ces aspects seront traités lors de formations organisées par le CEN. Un encadrement de l'animateur de l'association est prévu, par les agents provinciaux ainsi que par le bureau de l'association.	Assurer le suivi comptable de l'association	Mala Waag i Hûlili Malep
Assurer l'encadrement de l'animateur par le bureau de l'association		Mala Waag i Hûlili Malep	>>>>>
Assurer l'encadrement technique de l'animateur de l'association		Province Nord	>>>>>
Former des membres de l'association à la gestion d'une association		Conservatoire d'espaces naturels	>>>>>
Former des membres de l'association à la gestion de projets		Conservatoire d'espaces naturels	>>>>>
Former des membres de l'association à la recherche de financements		Conservatoire d'espaces naturels	>>>>>
Inscrire l'association de gestion en association d'intérêt provincial		Province Nord	>>>>>



Da foo jaxat me wa diya ?



- ▶ Wa ôdame taabwa ni narabwa ho association Mala Waag i Hûlili Malep
- ▶ Khabwe nanamivo i wa
- ▶ Yagehilî shaya pwaxa kââyé fwamwâ hâ, ka khabwe oxââlêêng hi wa
- ▶ Khabwe xara association foliik ma laabai wa axe
- ▶ Kââyé fwamwâ hâ ni khooba nââxâât, bu foliik bai co diya xe cêê diavo
- ▶ Hâ pe fa-yeenââr'i hâ o kââyé fwamwa hâ, ho bwaxamat ai ni wi

Da e ma nemaru liac ?



- ▶ Pwac me ac yague
- ▶ Liva me ja taarva
- ▶ Maolep ija ka, Tchomoen kanyene
- ▶ Pwemwaja wadoja
- ▶ Yeeninau
- ▶ Ole pwalu liac

Que pouvez-vous faire pour aider ?



- ▶ Rejoignez l'association Mala Waag i Hûlili Malep
- ▶ Apportez votre point de vue
- ▶ Participez aux actions de gestion, faites passer le mot
- ▶ Signalez à l'association toute dégradation du patrimoine naturel
- ▶ Préservez l'environnement au quotidien car chaque geste compte
- ▶ Éduquons-nous à préserver la nature

Contacts

Service des Milieux et des Ressources Aquatiques de la province Nord
Hôtel de la province Nord - BP 41 - 98860 Koné - Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 47 72 39 - Télécopie : +687 47 71 35
E-mail : ddee@province-nord.nc
 [associationMalaWaagn](https://www.facebook.com/associationMalaWaagn) - assomwih.malep@gmail.com

